



Département de Côte-d'Or, Canton de Fontaine-lès-Dijon, Commune de Ruffey-lès-Echirey

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 8 SEPTEMBRE 2016 à 19h00
(Convocation du 2 septembre 2016)**

Membres présents : Mmes CORNELOUP-MONGEOT Christine, DESAILLY Magali, GUERIN Joëlle, ROSE Nadège, TROMAS Adeline
MM. HERVIEU Guy, PHILIPPE Gilles, PHILIPS Christian, THOMAS Didier, VIARD Sylvain, M. JOLY Alain (arrivé à 19h10)
Présidence : Mme MUTIN Nadine
Absents excusés : Mme GOULLIEUX-VOINCHET Sylvie a donné pouvoir à Mme MUTIN Nadine
Absents : M. GEORGET Corinne
M. POILLOTTE Pierre

Secrétaire de séance : Mme TROMAS Adeline

Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents : 12 votants : 13

Madame le Maire ouvre la séance à 19h00.

Le dernier compte rendu du conseil municipal est adopté par 11 voix pour et 1 abstention (Mme ROSE Nadège).

Décision Modificative n°1

Il a été constaté par la Préfecture une différence entre montant des restes à réaliser inscrit au budget en dépenses d'investissement (43 136 €) et celui inscrit au compte administratif (11 000 €).

L'affectation de résultat effectuée au compte 1068 a été calculée à partir des restes à réaliser figurant au compte administratif, soit 11 000 € alors que celui-ci aurait dû être calculé à partir des restes à réaliser d'un montant de 43 136 €. Il s'agit de la nouvelle affectation des résultats.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **DÉCIDE** de prendre la décision modificative suivante :
 - Crédit à ouvrir
 - En investissement* : Chapitre 10 – Compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés) pour 32 136,00 €
 - En fonctionnement* : Chapitre 70 – Compte 70878 (par d'autres redevables) pour un montant de 32 136,00 €
 - Crédit à diminuer
 - En fonctionnement* : Chapitre 002 – Compte 002 (Résultat d'exploitation reporté) pour 32 136,00 €
 - En investissement* : Chapitre 13 – Compte 1323 (Départements) pour un montant de 32 136,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la décision modificative comme indiqué ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document utile à cette affaire.

Décision Modificative n°2

Madame le Maire expose la nécessité d'approvisionner le chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DÉCIDE** de prendre la décision modificative suivante :
 - Chapitre 16 – article 1641 (Emprunts en euros) : Crédits de + 1310,00 €
article 165 (Dépôts et cautionnements reçus) : Crédit de + 300,00 €
 - Chapitre 21 – article 2151 : Débit de – 1610,00 €
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document utile à cette affaire.

Ouverture d'une ligne de trésorerie

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2016,

CONSIDÉRANT que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention (Mme ROSE Nadège) :

- **DÉCIDE** d'ouvrir un crédit de trésorerie de 200 000,00 € au taux de T4M + une marge de 1,10 % (T4M = - 0,328 %),
- **AUTORISE** Madame le Maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention à intervenir,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

Madame le Maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Remboursement anticipé d'un emprunt

La commune de Ruffey-lès-Echirey a engagé une réflexion sur la gestion globale de ses dépenses, notamment en matière de gestion de la dette.

Il est du devoir de la commune de rechercher les meilleures conditions de taux, de marge et d'amortissement, afin de minimiser le poids budgétaire des annuités. Un emprunt présente des caractéristiques propices à un tel réaménagement, dans un contexte de taux historiquement bas.

La banque populaire Bourgogne Franche-Comté, détenteur de ce prêt, s'est désengagée de cette procédure, mais un autre organisme est en mesure d'intervenir. Cela concerne le prêt n° 07069549 d'un montant initial de 650 000,00 € relatif à l'Espace de Rencontres et de Loisirs (ERL) pour lequel il n'est prévu aucune indemnité en cas de remboursement anticipé.

Le total de ce prêt, intérêts et indemnités comprises se situe au 8 septembre 2016 à 335 590,60 € pour un refinancement.

Il est demandé au conseil municipal de décider du remboursement anticipé de cet emprunt contracté à la Banque Populaire, au plus tard le 8 septembre 2016 ; de contracter un nouvel emprunt couvrant le capital restant dû et les indemnités contractuelles.

*Emprunt : de capital initial de 650 000,00 € est de 334 308,17 € de capital restant dû.
Intérêts à échoir au 8 septembre 2016 : 1 282,43 €*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de rembourser par anticipation au plus tard le 8 septembre 2016 l'emprunt susvisé à la Banque Populaire Bourgogne-Franche-Comté
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Décision modificatif n°3

Madame le Maire propose de procéder aux modifications budgétaires liées au projet de refinancement de l'emprunt selon le tableau ci-dessous :

<i>Désignation</i>	<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
	<i>Diminution de crédits</i>	<i>Augmentation de crédits</i>	<i>Diminution de crédits</i>	<i>Augmentation de crédits</i>
<i>Investissement</i>				
Chap. 16 – Article 1641 Emprunt en euros		334 308,17 €		
Chap. 16 – Article 1641 Emprunts en euros				334 308,17 €
TOTAL INVESTISSEMENT		334 308,17 €		334 308,17 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification budgétaire telle que présentée dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Refinancement de l'emprunt

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal les éléments relatifs à l'emprunt contracté pour l'Espace de Rencontres et le Loisirs (ERL). La Banque Populaire de Bourgogne et Franche-Comté s'est désengagée de cette procédure, mais un autre organisme nous a fait des propositions.

Il est demandé au Conseil municipal de contracter un nouvel emprunt couvrant le capital restant dû est les indemnités contractuelles si besoin pour l'Espace de Rencontres et Loisirs.

Emprunt : de capital initial de 650 000,00 € est 334 308,17 € de capital restant dû. Intérêts à échoir au 8 septembre 2016 : 1 282,43 €

La Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté propose cet emprunt de refinancement au taux fixe de 0,75 % (au lieu de 1,80 % à la Banque Populaire) pour un montant de 334 309,00 € sur 8 ans.

Considérant à la fois les conditions de prêts, les modalités de remboursement et les délais de remise de fonds,

Considérant que le dossier de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté est abouti, et après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté un emprunt pour le refinancement d'un emprunt pour l'Espace de Rencontres et de Loisirs :
 - d'un montant de 334 309,00 € (trois cent trente-quatre mille trois cent neuf euros),
 - au taux fixe de 0,75 %,
 - sur 8 ans – échéances constantes
 - périodicité annuelle
 - commission d'engagement : 0,20 % déduit du premier déblocage de fonds
 - base de calcul des intérêts : 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Le versement des fonds aura lieu à la demande de l'emprunteur en une fois, au plus tard avant la date limite du 30 septembre 2016.

Le remboursement anticipé est possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Il sera inscrit chaque année au budget les sommes nécessaires au paiement des échéances et au paiement des intérêts de cet emprunt.

Cet emprunt se fera dans le cadre du débit d'office sans mandatement préalable.

- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes dispositions utiles et nécessaires et à signer les contrats de prêts et tous documents utiles à la réalisation de cette délibération.

Choix d'entreprise pour aménagement du carrefour rue des Tilleuls et rue des Crais

Après ouverture des plis par le groupe de travail et le maître d'œuvre « BAFU », en date du 7 juillet 2016, et suite au rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre où toutes les offres reçues et présentées lors de l'ouverture des plis ont été classées selon les critères définis dans le règlement de la consultation, à savoir le prix de la prestation à hauteur de 90 %, la note technique à hauteur de 5 % et le délai des travaux à hauteur de 5 %,

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention (Mme ROSE Nadège) :

- **APPROUVE** le choix du rapport d'analyse des offres suivant :
 - L'entreprise ROUGEOT pour un montant de 39 439,50 €
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document utile en cette affaire.

Subventions pour rénovation et sécurisation de la rue des Écoles

La commune de Ruffey-lès-Echirey souhaite rénover et sécuriser la rue des Écoles (entre la rue de la Prielle et la rue des Crais) car celle-ci est en très mauvais état.

L'architecte retenu pour cette construction est le cabinet BAFU pour un montant de 103 274,05 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de la rénovation et la sécurisation de la rue des Écoles entre la rue de la Prielle et la rue des Crais pour 103 274,05 € HT,
- **SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental,
- **SOLLICITE** l'attribution de la réserve parlementaire,
- **PRÉCISE** que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget de la commune pour les années 2017,
- **S'ENGAGE** à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention,
- **DÉFINIT** le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
RESERVE PARLEMENTAIRE	sollicitée	103 274,05 € HT	9,70 %	10 000,00 €
Programme de Soutien à la Voirie (PSV)	Sollicitée	103 274,05 € HT	30 %	30 000,00 €
Amendes de police	Sollicitée	103 274,05 € HT	4,85 %	5 000,00
TOTAL DES AIDES			44,55 %	45 000,00 €
Autofinancement du maître d'ouvrage			55,45 %	58 274,05 €

Subvention pour association

Dans le cadre du développement de leur activité qui génère des frais supplémentaires, la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie (F.N.A.C.A.) a sollicité auprès de la mairie de Ruffey-lès-Echirey, une aide financière.

À l'appui de cette demande en date du 12 juillet 2016, la F.N.A.C.A. a adressé un courrier à Madame le Maire qui comporte la demande d'une aide financière qui leur permettrait d'aller au bout de leur projet : activité de Mémoire et de Solidarité.

Au vu de la demande et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé :

- d'accorder à la F.N.A.C.A. une subvention de 100,00 € pour leur projet. Cette dépense sera imputée au chapitre 65 – article 6574,
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention (Mme ROSE Nadège),

- **DÉCIDE** l'attribution de la subvention pour un montant de 100,00 €.

Questions et informations diverses

- Société Culturelle et Sportive (SCS) : quelques sections se sont créées en associations. Elles auront leur siège sur Ruffey-lès-Echirey.
- La remise des clés de la salle multi-activités aura lieu le vendredi 9 septembre 2016. À ce jour, elle est équipée du gaz, de l'électricité, du Wifi...
- La réception des diplômés aura lieu le vendredi 9 septembre 2016 à 18h30 dans la salle du conseil municipal. 14 diplômés et 1 championne seront récompensés.
- La boum du conseil municipal des jeunes aura lieu le mercredi 28 septembre 2016, de 15h à 19h, dans la salle multi-activités.
- L'exposition photos « Ruffey-lès-Echirey d'hier » aura lieu les 8 et 9 octobre 2016 à l'Espace de Rencontres et de Loisirs (ERL).
- La croix située devant le parvis de l'église a été inaugurée le dimanche 4 septembre 2016. Beaucoup de monde était présent.
- Le marché nocturne a eu lieu le samedi 3 septembre 2016. Il s'est très bien déroulé. Beaucoup d'exposants et de visiteurs étaient présents.
- Le marquage au sol pour la signalétique routière a été réalisé mais celui-ci n'est pas terminé.
- *Sécurisation des écoles* : un dossier avait été réalisé, en son temps, pour demander une subvention auprès de la Préfecture qui a répondu qu'il n'y avait plus d'argent pour cette année.

- Des barrières ont été installées devant l'école élémentaire pour laisser l'accès libre aux pompiers.
- Un arrêté a été pris pour interdire la consommation excessive de boissons alcoolisées sur la commune de Ruffey-lès-Echirey.
- Un arrêté a été pris pour interdire, sur la place de la mairie, le stationnement hors des places prévues à cet effet.
- *Incident à l'école élémentaire* : une grille de néon s'est décrochée du plafond et est tombée sur un bureau après que les enfants aient quitté la classe. La municipalité a fait appel à une société pour intervenir.
- La municipalité souhaite qu'un comité des fêtes puisse se créer. Des personnes seraient intéressées, sans vouloir en prendre la présidence.
- Les portes-vélos devant l'école élémentaire ont été installés.
- La société NOX va intervenir pour remplacer des luminaires.

La séance est levée à 20h05.

Fait et délibéré à Ruffey-lès-Echirey, le 8 septembre 2016



Madame le Maire,
Nadine MUTIN